

Prestations devant jury

Edition révisée 2021



Schweizerische Chorvereinigung
Union suisse des chorales
Unione svizzera dei cori
Uniun svizra dals chors

Contenu

- 3 Avant-propos
- 4 Variantes pour l'organisation de manifestations chorales USC
- 5 Directives concernant les expertises du jury
- 8 Cahier des charges des experts en chef

Déroulement du passage devant le jury

- 10 Schéma bloc 1
- 11 Schéma bloc 2

Documents experts USC

- 12 Formulaire d'expertise avec commentaire oral
- 14 Indications pédagogiques
- 17 Critères d'adhésion pour les nouveaux experts
- 18 Formulaire d'adhésion pour les nouveaux experts

Modèles

- 19 Recommandations pour l'élaboration de contrats d'experts
- 21 Bulletin d'inscription à une fête de chant

Dans ce document, les termes « experts », « organisateurs », « directeurs », « présidents » ou encore « chefs de chœur » englobent le genre féminin et masculin.

Avant-propos

Chers experts de l'USC,

Chers organisateurs de fêtes de chant,

Chers directeurs cantonaux,

Chers présidents d'associations cantonales,

Dix ans après sa première édition, le manuel "Prestations devant jury" fait l'objet d'une révision complète. Ces changements sont consécutifs aux nombreuses remarques d'experts ou d'organisateur de fêtes de chant que nous avons recueillies au cours des dernières années.

Afin de favoriser l'aspect pédagogique que le dialogue avec des experts procure, divers changements de pratique sont intervenus au sein de l'Union Suisse des Chorales. Une nouvelle grille d'évaluation qui sert de document de travail pour les experts a été établie et sa pertinence a été déjà relevée lors de plusieurs fêtes récentes ; dans ce document intitulé « Formulaire d'expertise avec commentaire oral », l'attribution de points a été abandonnée et l'évaluation notée passe à l'arrière-plan ; l'USC recommande plutôt aux chœurs qui veulent se mesurer à d'autres de choisir une formule « concours ». Enfin, dans la pratique actuelle, la remise de rapports écrits aux sociétés à l'issue de la manifestation a été progressivement abandonnée.

Le présent recueil contient dorénavant un document présentant les critères que l'USC fixe pour obtenir le statut d'expert.

La deuxième édition du manuel en allemand ou en français peut être obtenue gratuitement auprès du secrétariat de l'USC. Elle peut également être téléchargée sur le site de l'USC en version PDF de même que la nouvelle grille d'évaluation.

Les lignes directrices du nouveau recueil devraient aider les organisateurs à mener à bien leurs fêtes de chant. Il importe que les chœurs participants tirent une valeur ajoutée de chaque entretien avec les experts. C'est ce que nous leur souhaitons de tout cœur.

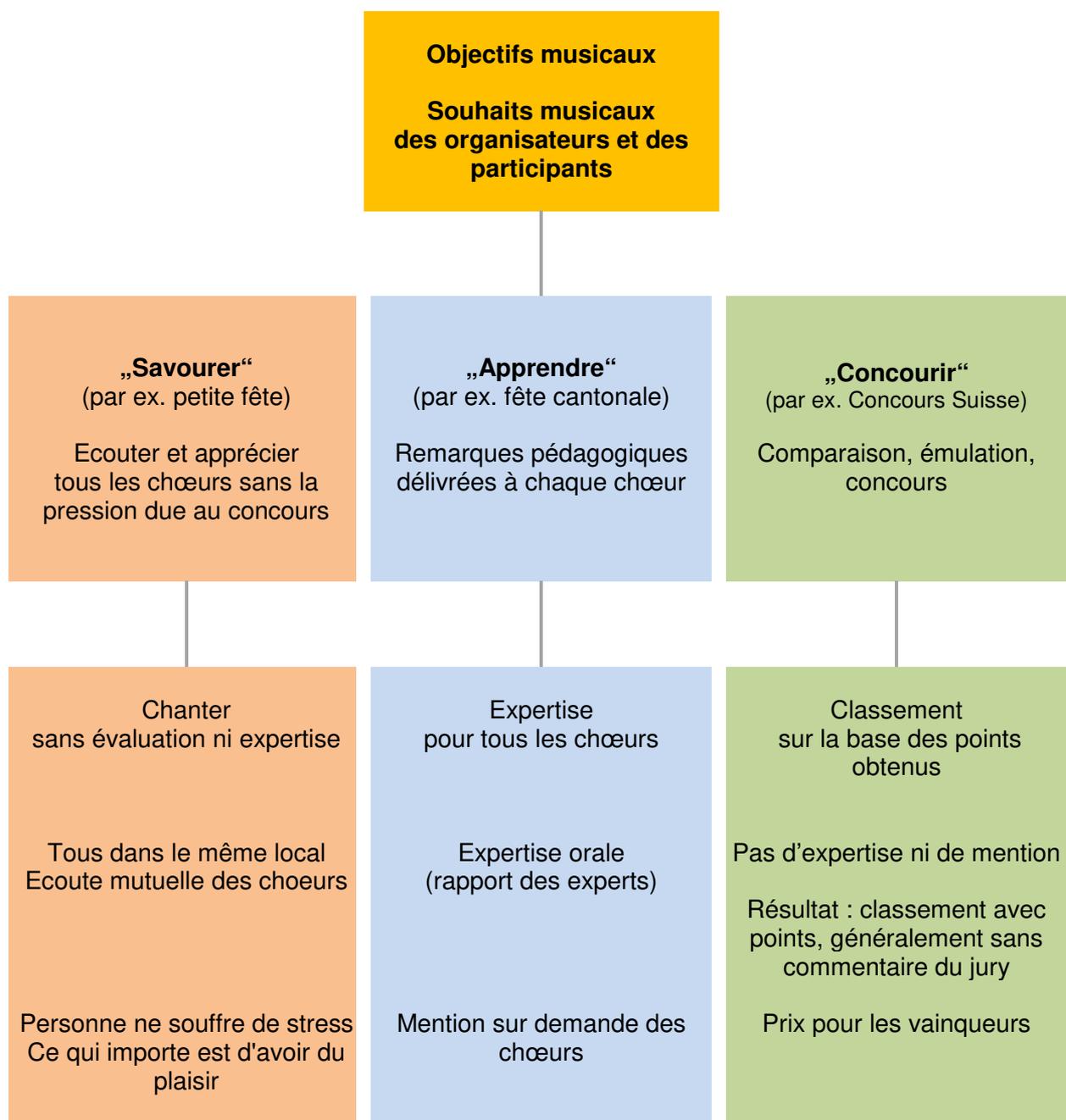
Pour la commission de musique de l'USC

Elisabeth Gillioz & Patrick Secchiari

Fêtes de chant : variantes possibles

Vous souhaitez organiser une fête de chant ? Plusieurs variantes s'offrent à vous. Voici trois scénarios possibles en fonction des objectifs visés et des souhaits musicaux.

DEPARTEMENT MUSIQUE / COMMISSION DE MUSIQUE



Directives concernant les expertises du jury

1. Objectifs

Les directives de l'USC concernant les expertises aux fêtes du chant ont pour objectif :

- 1.1 d'assurer l'uniformisation des expertises de toutes les manifestations chorales de l'USC ainsi que de celles des associations cantonales et régionales membres de l'USC ;
- 1.2 de déterminer le cadre relatif aux expertises ainsi que les honoraires des experts.

2. Documents et formes d'expertises

2.1. Documents

Le document «**Formulaire d'expertise avec commentaire oral**» sert de base pour le travail du jury (page 12).

Chaque formulaire est complété par les experts durant la prestation du chœur. Le document reste en possession du jury, de même que les partitions annotées. Ces documents servent de base à l'établissement des commentaires oraux et sont conservés au moins deux mois après la fin de la manifestation. Ni les chœurs ni le comité d'organisation (CO) n'y ont accès.

Les « **Indications pédagogiques** » (pages 14 à 16) explicitent les critères élaborés dans le formulaire d'expertise ; elles sont destinées aussi bien aux directeurs qu'aux choristes.

2.2 Formes d'expertise

L'USC recommande aux organisateurs de rendre le rapport d'expertise uniquement sous forme orale.

2.2.1 Evaluation

Les prestations des chœurs sont évaluées par deux experts. En règle générale, les experts n'auditionnent pas plus de quatre chœurs à la suite (au maximum une heure) avant de délivrer leurs commentaires oraux.

Afin d'assurer la qualité du travail, il convient d'engager suffisamment d'experts et de leur donner le temps nécessaire conformément au modèle de l'USC (pages 10 et 11).

L'USC recommande :

- de délivrer une expertise orale à chaque chœur qui s'est produit devant le jury ;
- de ne fournir une évaluation notée que sur demande explicite faite par les chœurs lors de l'inscription.

Chaque concours a son propre règlement.

2.2.2 Enregistrements

L'organisateur est en droit de procéder à des enregistrements des prestations chorales. Les droits sur ces enregistrements sont la propriété de l'organisateur. Les experts et les chœurs doivent en être informés avant la fête du chant.

L'USC recommande de remettre une copie de l'enregistrement de la prestation à chacun des chœurs engagés ainsi qu'au jury.

2.2.3 Expertise orale

Le chœur et le chef reçoivent les impressions et les suggestions du jury lors d'un entretien de 15 minutes dans l'heure qui suit la prestation. Pour des raisons d'organisation, cet entretien a lieu en présence d'un seul expert qui parle toutefois également au nom de son collègue. A la demande des experts ou des chefs de chœur, un bref entretien peut avoir lieu entre les experts et le chef seul.

C'est aux chœurs eux-mêmes (ou éventuellement aux organisateurs) de traiter et de conserver le rapport d'expertise oral sous la forme qu'ils souhaitent (prise de notes ou enregistrement) ; il est interdit de diffuser les enregistrements sur les réseaux sociaux. Il n'est pas permis de réaliser des vidéos de l'entretien.

2.2.4 Communication

L'organisateur décide avec l'expert en chef de la manière et du moment où les notes obtenues par les chœurs qui le souhaitent sont communiquées. L'USC recommande toutefois d'annoncer la note déjà durant l'entretien oral afin que les experts puissent développer leurs arguments en se basant sur elle. Toute discussion ultérieure est ainsi évitée.

L'USC recommande aux organisateurs de ne pas publier globalement les notes obtenues.

3. Système d'évaluation

Les notes délivrées correspondent au système d'évaluation scolaire. Les notes suivantes sont possibles :

6 5.5 5 4.5 4 3.5

4. Formation et qualification des experts

La formation et la qualification des experts incombent à la Commission de musique de l'USC. Celle-ci organise régulièrement des cours de formation de base et de formation continue.

Les chefs de chœur intéressés au travail d'expert doivent répondre aux critères présentés dans le document « **Critères d'adhésion pour les nouveaux experts** » (pages 17 et 18).

5. Liste des experts

Le secrétariat de l'USC met à jour la liste d'experts ; celle-ci est disponible sur le site de l'Union Suisse des Chorales. Chaque expert est tenu d'annoncer auprès du secrétariat tout changement le concernant (changement de nom, d'adresse ou de téléphone, cessation d'activité etc.).

6. Experts en chef : sélection et formation

En fonction de leurs aptitudes, des experts issus de la liste peuvent être nommés experts en chef par la commission de musique de l'USC ; ils reçoivent alors une formation adéquate et une lettre C est apposée à leur nom sur la liste officielle. Les tâches des experts en chef figurent dans un cahier des charges spécial (pages 8 et 9).

L'USC recommande aux organisateurs de fêtes de chant cantonales et régionales de faire appel à un expert en chef afin de constituer un jury compétent.

7. Honoraires des experts

Les tarifs indiqués correspondent aux honoraires minimaux et sont applicables à toutes les fêtes du chant organisées par l'USC ou les associations membres de l'USC.

7.1 Honoraires

journée complète (7 heures de présence)	CHF 600.- net
demi-journée (4 heures de présence)	CHF 400.- net

Sont comptées comme heures de présence les heures de travail effectives durant la fête de chant (écouter les chœurs, réaliser les entretiens, pauses incluses).

Ces contributions forfaitaires comprennent les préparatifs individuels, l'étude des partitions, les colloques des experts et les entretiens avec les organisateurs de la fête de chant.

Les organisateurs sont tenus de payer les charges sociales relatives aux honoraires versés. Les indépendants doivent fournir aux organisateurs une attestation de la caisse de compensation.

7.2 Remboursement des frais pour experts et experts en chef

Les frais de voyage (titres de transport ferroviaire 1^{re} classe, base demi-tarif), l'hébergement et les repas sont à charge des organisateurs. Les experts sont logés dans la mesure du possible dans le même hôtel en chambres individuelles.

7.3 Honoraire des experts en chef

L'USC recommande de rétribuer l'expert en chef 1'000 CHF par jour de travail effectif durant la manifestation.

8. Modifications

Sur la base de l'expérience acquise lors de manifestations chorales, l'USC se réserve le droit d'adapter ces mesures en cas de nécessité.

Cahier des charges des experts en chef

L'expert en chef représente l'USC ; il en respecte la philosophie et travaille en toute loyauté avec ses collègues.

L'expert en chef de l'USC accomplit en plus de son activité d'expert les tâches spéciales présentées ci-après.

1. Généralités

1.1 Surveillance

L'expert en chef vérifie que le CO respecte les «**Directives concernant les expertises du jury** » en vigueur de l'USC (page 5).

1.2 Communication

L'expert en chef est le seul interlocuteur pour toutes les questions touchant les expertises et les experts.

2. Préparation

2.1 Règlement de la fête

L'expert en chef assiste le CO lors de l'établissement du règlement de la fête au sujet des expertises.

2.2 Inscription du chœur

L'expert en chef collabore à l'établissement du formulaire d'inscription pour les chœurs. Il veille notamment à ce que les chœurs soient bien informés que les notes ne sont attribuées que sur demande expresse de leur part.

2.3 Contrôle des partitions reçues

L'expert en chef et la Commission de musique locale s'assurent que les partitions reçues correspondent au règlement en matière d'adéquation, d'accompagnement instrumental et de durée. La commission de musique locale communique les éventuels défauts aux chœurs.

2.4 Prestations des chœurs

L'expert en chef vérifie que le déroulement des prestations des chœurs se fasse en conformité avec les recommandations de l'USC.

2.5 Locaux

L'expert en chef s'assure que les postes de travail des experts dans les locaux de concert disposent de suffisamment de lumière et de raccordements électriques et qu'une certaine distance par rapport au public est respectée. De plus, il vérifie avec l'organisateur l'infrastructure des locaux de concert (podiums, pupitres, instruments, entrée et sortie des chœurs), des locaux annexes (salle d'échauffement vocal : instrument, chaises, pupitre) ainsi que des salles d'entretien oral.

2.6 Equipe d'experts

L'expert en chef constitue une équipe d'experts exclusivement issus de la liste USC en vigueur. Le comité d'organisation se charge de la prise de contact et de l'engagement des experts.

Dans la mesure du possible, l'on évitera de faire évaluer les chœurs par un expert issu du même canton.

L'expert en chef veille à intégrer régulièrement de nouveaux experts dans l'équipe et à les superviser.

3. Pendant la fête de chant

3.1 Collège d'experts : consignes

Les consignes sont délivrées dès le moment où la fête débute par l'expert en chef en accord avec la commission de musique locale.

L'établissement du barème se fait lors de la production d'un ou de plusieurs chœurs en présence du collège d'experts dans sa totalité. En cas d'impossibilité de réunir tous les experts à ce moment précis, l'expert en chef se charge de donner les indications nécessaires aux experts arrivés plus tardivement.

3.2 Réactions

L'expert en chef collecte les impressions de l'équipe d'experts; ces dernières sont prises en compte dans le rapport final de l'expert en chef.

3.3 Allocution

En accord avec le CO, l'expert en chef tient une courte allocution sur les prestations des chœurs à l'issue de la fête ou à la fin de chaque journée. Le rappel de la philosophie et d'éléments relatifs aux directives générales de l'USC est souhaitable dans cette allocution.

3.4 Informations

L'expert en chef collabore avec le CO pour que les évaluations demandées soient transmises au secrétariat de la fête.

4. Evaluation finale

4.1 Rapport final

L'expert en chef rédige son rapport final dans les 30 jours après la fête à l'attention du CO, de l'ensemble du collège d'experts et de la Commission de musique de l'USC.

Ce rapport contient :

- les noms des experts présents ;
- le compte-rendu concernant le travail de l'équipe d'experts ;
- les réactions au sujet de problèmes survenus avec les chœurs ou leurs représentants ;
- les réactions concernant les questions d'organisation et de logistique ;
- les impressions de toute l'équipe d'experts sur la qualité des auditions.

Schéma bloc 1 pour fêtes de chant

Avec ce schéma, les choristes n'entendent pas forcément les prestations des autres chœurs du même bloc.

* La pause entre les passages des chœurs est recommandée. L'équipe A devrait disposer d'une plus longue pause sur le temps de midi ; si cela n'est pas possible, il faut recourir à une équipe C.

Heure	Préparation (deux salles)		Prestation	Entretien avec les experts		Experts
	Local A	Local B	Lieu de concert	Local C	Local D	
	Chaises, pupitre, instrument à clavier		Piano/p. à queue, pupitre	Chaises, table		
08.45	Chœur 1					
09.00		Chœur 2				
09.15	Chœur 3					
09.30		Chœur 4	Chœur 1			Equipe A
09.45			Chœur 2			
10.00	Chœur 5		Chœur 3			Equipe B
10.15		Chœur 6	Chœur 4			
10.30	Chœur 7		*			
10.45		Chœur 8	Chœur 5	Equipe A		Equipe B
11.00			Chœur 6	Chœur 1	Chœur 2	
11.15	Chœur 9		Chœur 7	Chœur 3	Chœur 4	
11.30		Chœur 10	Chœur 8			
11.45	Chœur 11		*			
12.00		Chœur 12	Chœur 9	Equipe B		Equipe A
12.15			Chœur 10	Chœur 5	Chœur 6	
12.30	Chœur 13		Chœur 11	Chœur 7	Chœur 8	
12.45		Chœur 14	Chœur 12			
13.00	Chœur 15		*			
13.15		Chœur 16	Chœur 13	Equipe A		Equipe B
13.30			Chœur 14	Chœur 9	Chœur 10	
13.45	Chœur 17		Chœur 15	Chœur 11	Chœur 12	
14.00		Chœur 18	Chœur 16			
14.15	Chœur 19		*			
14.30		Chœur 20	Chœur 17	Equipe B		Equipe A
14.45			Chœur 18	Chœur 13	Chœur 14	
15.00			Chœur 19	Chœur 15	Chœur 16	
15.15			Chœur 20			
15.30						
15.45				Equipe A		
16.00				Chœur 17	Chœur 18	
16.15				Chœur 19	Chœur 20	

Schéma bloc 2 pour fêtes de chant

Avec ce schéma, les choristes peuvent assister aux prestations des autres chœurs.

* La pause entre les blocs doit être respectée. Dans la mesure du possible, l'équipe A devrait bénéficier d'une pause de midi plus conséquente.

Heure	Préparation (quatre salles)				Prestation	Entretien avec experts		Experts
	Local A	Local B	Local C	Local D	Lieu de concert	Local A	Local B	Local C
	Chaises, pupitre, instrument à clavier				Piano/p.à queue, pupitre	Chaises, table		
08.30	Chœur 1	Chœur 2	Chœur 3	Chœur 4				
08.45								
09.00								
09.15								
09.30					Chœurs 1- 4			Equipe A
09.45	Chœur 5	Chœur 6	Chœur 7	Chœur 8				
10.00								
10.15								
10.30					*			
10.45					Chœurs 5 - 8	Equipe A		Equipe B
11.00	Chœur 9	Chœur 10	Chœur 11	Chœur 12		Chœur 1	Chœur 2	
11.15						Chor 3	Chor 4	
11.30								
11.45					*			
12.00					Chœurs 9 - 12	Equipe B		Equipe A
12.15	Chœur 13	Chœur 14	Chœur 15	Chœur 16		Chœur 5	Chœur 6	
12.30						Chor 7	Chor 8	
12.45								
13.00					*			
13.15					Chœurs 13 - 16	Equipe A		Equipe B
13.30	Chœur 17	Chœur 18	Chœur 19	Chœur 20		Chœur 9	Chœur 10	
13.45						Chœur 11	Chœur 12	
14.00								
14.15					*			
14.30					Chœurs 17 - 20	Equipe B		Equipe A
14.45						Chœur 13	Chœur 14	
15.00						Chœur 15	Chœur 16	
15.15								
15.30								
15.45						Equipe A		
16.00						Chœur 17	Chœur 18	
16.15						Chœur 19	Chœur 20	

Formulaire d'expertise avec commentaire oral : document de travail pour les experts

Chorale	Directeur.trice					
Œuvre (s)	Compositeur.trice.s					
Critères d'appréciation	6	5,5	5	4,5	4	3,5
Voix						
qualités vocales						
engagement corporel et gestion des extrêmes						
diction						
fusion à l'intérieur des registres						
équilibre entre les registres						
Restitution de la partition						
rythme						
gestion du tempo						
respect des notes						
pureté des accords						
intonation						
respect des indications du compositeur						
Interprétation						
respect du style						
mise en valeur du texte						
phrasé, agogique, articulation						
couleur et fonctions des accords, intensité et résolution des dissonances						
Présence scénique						
détachement de la partition						
communication entre directeur.trice et choristes						
naturel scénique						
rayonnement						
Divers						
prise de ton						
choix des pièces						
aspects visuels						
Mention :	6	5,5	5	4,5	4	3,5
Signature des experts :						

*La version pdf de ce document peut être téléchargée directement sur le site de l'USC

Manifestation

Date

Experts

Commentaires

Voix

Restitution de la partition

Interprétation

Présence scénique

Divers

Remarques

Indications pédagogiques

Ce document fournit des explications détaillées au sujet des critères d'appréciation du formulaire d'expertise présenté précédemment ; il s'adresse aussi bien aux experts qu'aux chefs et aux choristes.

Voix	
<i>Qualités vocales</i>	<p>Pour les choristes amateurs qui, pour la plupart, n'ont pas reçu une formation individuelle de type « conservatoire », ces qualités peuvent se résumer autour des thèmes suivants :</p> <p>engagement (il faut oser), souplesse physique et mentale, participation de tout le corps, présence affective pour colorer l'émission vocale, emploi des résonateurs (toutes les cavités et parois de la tête) et ouverture du fond de la bouche avec décontraction de la mâchoire, inspiration basse et calme, expiration contrôlée pour un bon « soutien ».</p>
<i>Engagement corporel et gestion des extrêmes</i>	<p>Les qualités décrites ci-dessus deviennent plus difficiles à maîtriser lorsque la voix est sollicitée dans les extrêmes: aigu-grave, pianissimo-fortissimo, lenteur-rapidité, etc.</p>
<i>Diction</i>	<p>Des consonnes vigoureuses assurent une bonne projection du son ainsi qu'une meilleure compréhension du texte ;</p> <p>les voyelles doivent être fabriquées dans le même « moule », ce qui garantit une bonne homogénéité vocale tout en restant bien reconnaissables dans leurs caractéristiques (par exemple, on ne doit pas confondre un <i>u</i> avec <i>i</i>, ni un <i>a</i> avec un <i>o</i>).</p>
<i>Fusion à l'intérieur des registres</i>	<p>Un registre doit sonner comme un seul homme (ou une seule femme !); personne ne doit se distinguer... même pas par des qualités trop individuelles.</p>
<i>Equilibre entre les registres</i>	<p>Une différence de nombre ne justifie pas un déséquilibre ; une écoute mutuelle attentive amène les corrections nécessaires.</p>

Restitution de la partition	
<i>Rythme</i>	L'exécution est-elle fidèle à ce qui est écrit ? Est-on ensemble ? Il faut éviter la mollesse aussi bien que la raideur.
<i>Gestion du tempo</i>	Accélère-t-on ou ralentit-on pour d'autres raisons que des raisons d'interprétation ?
<i>Respect des notes</i>	Les intervalles sont-ils corrects ? Les altérations sont-elles respectées (dièses, bémols et bécarres) ?
<i>Pureté des accords</i>	Les accords sonnent-ils bien ? Perçoit-on leur fonction ? Les dissonances sont-elles solides ou amènent-elles de l'insécurité ?
<i>Intonation</i>	Trop haut ou trop bas à la fin d'un morceau, d'une page, d'une ligne.
<i>Respect des indications du compositeur</i>	Le tempo, les nuances et les autres indications notées sont-ils respectés ? <i>N.B.</i> Attention à bien distinguer les indications du compositeur de celles rajoutées par l'éditeur.
Interprétation	
<i>Respect du style</i>	On n'interprète pas de la même façon une pièce de la Renaissance, une œuvre romantique, une chanson populaire ou une musique de variété. Le tempo doit être choisi en fonction du style, mais aussi du texte et du contenu musical. Lorsque les voix sont indépendantes, il faut mettre en relief le jeu polyphonique, à savoir accorder à chacune sa propre dynamique au service du mot et du contour musical.
<i>Mise en valeur du texte</i>	Le caractère de la prestation met-il en valeur le sens du texte, notamment au passage d'une strophe à l'autre ? Les accents toniques et les syllabes faibles propres à chaque langue sont-ils correctement rendus ?
<i>Phrasé, agogique, articulation</i>	Comment articule-t-on les notes entre elles (staccato, legato, portato) ? Comment conduit-on la phrase musicale, avec la montée vers le sommet et la détente qui suit ?
<i>Couleur et fonction des accords, intensité et résolution des dissonances</i>	La couleur des accords est-elle prise en compte dans l'interprétation ? Les dissonances sont-elles mises en valeur au service de l'harmonie ?

Présence scénique	
<i>Détachement de la partition</i>	Les choristes lèvent-ils les yeux de la partition ? Chantent-ils par cœur avec aisance ? On peut travailler la spontanéité ...
<i>Communication entre directeur et choristes</i>	La communication doit se faire dans les deux sens. Le geste du chef est-il adéquat (précis, efficace, sans emphase inutile) ?
<i>Naturel scénique</i>	Se présenter de façon naturelle, simple et sans affectation est l'idéal ; vaincre la timidité et gommer toute arrogance.
<i>Rayonnement</i>	Le rayonnement est la partie mystérieuse qui constitue une grande partie de la prestation vocale ; il n'est pas toujours aisé à atteindre.
Divers	
<i>Prise de ton</i>	La précision des notes chantées ou jouées par le chef (ou une personne déléguée) est primordiale ; éviter toutes les exagérations : <ul style="list-style-type: none">- ton donné trop fort ou inaudible ;- ton répété plusieurs fois ;- allées et venues perturbantes du pupitre au piano ;- plusieurs sources de ton.
<i>Choix des pièces</i>	Il faut choisir des pièces de qualité en tenant compte de l'équilibre et de la variété du programme ainsi que des possibilités du chœur.
<i>Aspects visuels</i>	Le public voit d'abord et entend ensuite ; d'où l'importance du costume, de la tenue, de la disposition et des déplacements.

*La version pdf de ce document peut être téléchargée directement sur le site de l'USC.

Critères d'adhésion pour les nouveaux experts

L'activité au sein d'un jury dans une manifestation chorale se révèle à la fois très intéressante et extrêmement enrichissante pour celle ou celui qui s'y adonne consciencieusement. L'Union Suisse des Chorales tient à jour une liste de personnes susceptibles de travailler dans le respect de la philosophie et des principes pédagogiques appliqués depuis quelques années maintenant par la commission de musique.

Il s'avère donc primordial pour l'USC de recommander, en vue des fêtes de chant, des expertes et experts à la formation musicale impeccable et qui disposent d'un sens de la communication et de la pédagogie. Il est également important que ces experts soient membres de l'USC ou défendent les intérêts de notre association de façon notoire. Pour les experts figurant sur la liste de l'USC, le profil d'exigences a été redéfini selon les normes suivantes :

- l'expert USC est en principe enseignant en musique et a étudié la direction chorale.
- il est un chef de chœur compétent et reconnu ;
- il dirige activement un ou plusieurs chœurs (de l'USC) ;
- il dispose de bonnes compétences de pédagogie et de communication ;
- il est capable de délivrer une critique constructive ;
- il participe à la formation continue proposée par l'USC.

Toute personne désireuse de faire partie de ce collège d'experts est invitée à remplir le « **Formulaire d'adhésion pour nouveaux experts USC** » (page 18) ; son dossier sera étudié par la commission de musique de l'USC et, si son profil correspond aux critères définis, son nom pourra être ajouté à la liste des experts novices de l'USC. Il s'agira dès lors pour le nouveau membre de suivre régulièrement les séminaires de formation continue. Quand son activité de membre de jury débutera, il lui sera conseillé de travailler en premier lieu avec un expert qui, bénéficiant d'une longue expérience, l'aidera à mener à bien sa tâche. Ce n'est qu'après le retour positif de cette première expertise que, apposé de la lettre N, le nom de cette personne sera ajouté à la liste du collège d'experts.

Pour toute question, prière de s'adresser aux responsables en charge des experts de la commission de musique de l'USC (un responsable pour les alémaniques et un responsable pour les latins).

Les formulaires d'inscription dûment remplis sont à renvoyer au secrétariat de l'USC.

Formulaire d'adhésion pour nouveaux experts USC

Données personnelles (toutes ces données sont traitées confidentiellement)

Nom Prénom
Rue No postal Localité
Tél. fixe Mobile
E-Mail Date de naissance

Formation générale (cocher ce qui convient)

Ecole de degré secondaire Apprentissage
Maturité gymnasiale Université/Haute Ecole

Formation musicale

(prière d'indiquer l'année d'obtention du diplôme ainsi que l'institution qui l'a délivré) :

.....
.....
.....

Autres formations

.....
.....
.....

Activités actuelles en tant que musicien

.....
.....

Chœurs dirigés actuellement (chœurs membres de l'USC)

.....
.....

Date, lieu, signature

.....

**La version complète de ce document peut être téléchargée directement sur le site de l'USC.*

Recommandations pour l'élaboration de contrats d'experts

Les conditions d'organisation étant variables, l'USC ne propose pas de contrat-type pour l'engagement des experts. Toutefois, dans le but de rédiger un contrat convenable, l'organisateur est invité à consulter la liste de recommandations ci-dessous, qui se réfère à la philosophie du document USC intitulé «Prestations devant jury», plus particulièrement aux chapitres «**Directives concernant les expertises du jury**» et «**Cahier des charges des experts en chef**».

Le **contrat** est conclu entre le **comité d'organisation de la Fête cantonale XY** représenté par son **président du CO** ainsi que son **responsable de la commission de musique** (désignés ci-après comme «les organisateurs») et l'**expert** (désigné ci-après comme «l'expert»).

Par expérience, l'Union Suisse des Chorales recommande de régler contractuellement les points suivants avec les experts :

1. Devoirs et obligations à remplir par l'expert

Consignes/Ajustage/Discussions

Selon entente avec l'expert en chef :

- définir les dates et les horaires des séances et du briefing;
- encourager l'expert à participer de façon constructive.

Prestations devant le jury et critiques

- se conformer au document «**Directives concernant les expertises du jury**».

Temps de travail

- préciser le temps de travail en se référant au document USC «**Directives concernant les expertises du jury**» ainsi qu'à la planification horaire établie par le comité d'organisation.

Communication

- présenter l'expert en chef comme interlocuteur de référence pour toute question concernant les experts; dans ce but, communiquer aux experts son numéro de portable.

2. Devoirs et obligations à remplir par les organisateurs

Honoraires et frais

- Déterminer les frais et les honoraires en se référant au document «**Directives concernant les expertises du jury**».
- Préciser le mode de paiement.
- Les organisateurs sont tenus de payer les charges sociales relatives aux honoraires versés. Les indépendants doivent fournir aux organisateurs une attestation de la caisse de compensation.

Logistique

- Régler les modalités d'hébergement (logement et repas sans boissons alcoolisées) selon le document «Directives concernant les expertises du jury».
- Conseil : songer que l'arrivée de l'expert le vendredi déjà peut être une bonne chose.

Renseignements et informations générales

- Envoyer les renseignements généraux (informations logistiques et horaires, partitions, documents USC, carnet de fête, insignes et billets etc.) au plus tard trois semaines avant la fête.

Aménagements spéciaux

- Communiquer à temps, après avoir consulté l'expert en chef, les aménagements spéciaux recommandés par l'USC.

Réduction de l'engagement ou résiliation de contrat par les organisateurs

- Appliquer le droit de réserve suivant: en cas d'inscriptions insuffisantes ou d'annulation de la manifestation, les organisateurs peuvent réduire le temps de travail ou résilier le contrat. Délai: par exemple trois mois avant la manifestation.

Dédommagement en cas de réduction du temps d'engagement ou de résiliation de contrat

- Conclure les arrangements relatifs à de telles situations.

Remarques finales

- En cas de litige, renvoi au code des obligations, article 394 ff

Bulletin d'inscription à une fête de chant

LOGO

Proposition de l'Union Suisse des Chorales

(proposition de formulaire d'inscription pour votre manifestation)

Ce formulaire est à remplir et à renvoyer avant le (jour, mois, année) à l'adresse suivante:

**Monsieur Antonie Muster, Ruelle des Chanteurs 11,
4863 Voix ou par E-Mail à prénom.nom@exemple.ch**

Recommandation: Conservez une copie de cette inscription dans vos documents.

! Si vous n'avez pas reçu de confirmation d'inscription dans la semaine qui suit la réception du courrier, prière de vous adresser au responsable des inscriptions (Tél. 0XX YYY ZZ AA) (donner éventuellement une tranche horaire pour ces appels).

1. Données concernant le chœur

- Chœur de dames Chœur d'hommes Chœur mixte
 Chœur de gospel Chœur d'église Ch. d'enfants/de jeunes

Nom du chœur

Lieu

Membre [nom de la Fédération ou de l'Association cantonale] oui non

Nombre de participants

Président/e Nom, prénom

 Adresse complète

 Téléphone Portable

 E-Mail

Directeur/trice Nom, prénom

 Adresse complète

 Téléphone Portable

 E-Mail

Quelques chanteurs participent à la fête également avec les sociétés suivantes :

Nombre de personnes Chœur

Nombre de personnes Chœur

Le directeur/la directrice est également responsable des chœurs suivants;

Nom du chœur

Nom du chœur

2. Prestations devant jury

Nom du chœur

Lieu

Programme

Merci de joindre à votre inscription trois exemplaires des partitions interprétées (inclure les éventuels accompagnements instrumentaux au piano ou à divers instruments).

La durée d'exécution totale du programme ne doit pas excéder XX minutes.
Nous vous prions d'indiquer lisiblement et complètement toutes les données concernant la partition (titre, compositeur, arrangeur, auteur du texte, accompagnement éventuel...).

1.

2.

3.

4.

Nous avons besoin d'un piano oui non

Nom du pianiste et des autres instrumentistes:

Nom Instrument

Nom Instrument

Nom Instrument

Evaluation

Nous désirons obtenir une note en plus de l'expertise oui non

Remarques

.....

3. Données concernant l'hébergement, la subsistance et les transports

Nom du chœur

Lieu

Commande de cartes de fête

Nombre	Type de carte	Prix par unité	Total
	Cartes A Tarif de base sans repas	Fr.	Fr.
	Cartes B Tarif de base avec 1 repas	Fr.	Fr.
	Cartes C Tarif de base avec 2 repas	Fr.	Fr.
	Cartes D Tarif de base avec 1 repas et animation du soir	Fr.	Fr.
	Cartes E Tarif de base avec 2 repas et animation du soir	Fr.	Fr.
Frais d'inscription		Par chœur	
• chœur appartenant à la Fédération/Association cantonale [indiquer le prix] →		Fr.	Fr.
• chœur n'appartenant pas à la Fédération/Association cantonale [indiquer le prix] →		Fr.	Fr.
TOTAL			Fr.

Par notre signature, nous avons pris connaissance et nous acceptons que les organisateurs ont le droit de réaliser un enregistrement audio de notre prestation.

Nous aimerions participer aux aubades oui non

Nous aimerions recevoir les informations concernant les transports publics et le logement sur place oui non

Nous voyageons Par les transports publics
 En bus/autocar
 En véhicules privés (nombre)

.....
Date

.....
Signature du président/de la présidente



Schweizerische Chorvereinigung
Union suisse des chorales
Unione svizzera dei cori
Uniun svizra dals chors

Document : Prestations devant jury

Edition révisée 2021

Union Suisse des chorales, avril 2021

Pour la commission de musique de l'USC : Patrick Secchiari, Elisabeth Gillioz

Bestellungen von Auszügen / Commande d'extraits: scv@usc-scv.ch

download pdf: www.usc-scv.ch